



## **Commission des Forêts d'Afrique Centrale**

*Une dimension régionale pour la conservation  
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

# **APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA SÉLECTION D'UN CONSULTANT**

## **1. Contexte et justification**

Les écosystèmes des pays de l'espace de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), renfermant les forêts du Bassin du Congo, second massif forestier tropical après le massif Amazonien. Ils possèdent une riche et extraordinaire diversité biologique à laquelle sont associées les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles. Les ressources de la biodiversité et les connaissances traditionnelles qui y sont associées constituent un potentiel inestimable pour le développement socio-économique des pays de l'espace COMIFAC. Conscients de ce potentiel extraordinaire, ces pays ont ratifié la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) qui définit un cadre exhaustif pour réduire l'appauvrissement de la diversité biologique. Celui-ci a pour objectifs : (i) la conservation de la diversité biologique ; (ii) l'utilisation durable de ses éléments et (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Par ailleurs, afin d'assurer la réalisation de certaines dispositions de la CDB, les Parties à la CDB ont adopté deux accords supplémentaires auxquels les pays de l'espace COMIFAC sont aussi Parties. Il s'agit du :

- Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (PC), adopté le 29 janvier 2000 et entré en vigueur le 11 septembre 2003 ;
- Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA) à la Convention sur la diversité biologique (PN) adopté le 29 octobre 2010 et entré en vigueur le 12 octobre 2014.

Les pays de l'espace COMIFAC, inscrits dans une vision de gestion concertée, coordonnée et harmonisée des ressources forestières et environnementales telle que prescrite par le Traité du 05 février 2005 relatif à la gestion durable et la conservation des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale instituant la COMIFAC, ont mis en place en décembre 2006, à travers le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, un groupe technique dénommé : Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale en abrégé GTBAC.

À la suite de la participation de la COMIFAC et de ses pays membres à la quinzième Conférence des Parties à la CDB (COP15 CDB) et aux réunions connexes, le GTBAC a tenu sa trente-cinquième réunion (GTBAC-35), du 24 au 28 avril 2023 à N'Djamena, République du Tchad en vue de procéder au décryptage des décisions prises lors de la CoP15 CDB, de la dixième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au

Protocole de Cartagena (CoP-MoP10) et de la quatrième session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Nagoya (CoP-MoP4).

Au terme de cette réunion, les participants ont recommandé entre autres d'élaborer un guide sous-régional pour la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal et d'autres décisions pertinentes de la COP15 CDB.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité post 2020, tous les pays Parties sont appelés à élaborer au niveau national leurs stratégies et plans d'action national pour la Biodiversité (SPANB) en tant qu'instruments politiques et/ou juridiques et à les intégrer (ou des éléments de ceux-ci) dans des stratégies et des plans plus larges, tels que les plans nationaux de développement durable, les plans nationaux de développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et d'autres plans nationaux sectoriels et intersectoriels pertinents, en fonction des circonstances et des priorités nationales.. Dans les décisions 15/6,7,8,9 de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, il est demandé aux Parties de réviser et de mettre à jour leurs SPANB conformément à l'article 6 de la Convention, en suivant les orientations fournies à l'annexe I, en s'alignant sur le Cadre mondial pour la diversité biologique de Kunming-Montréal et sur ses buts et objectifs, y compris ceux qui ont trait aux moyens de mise en œuvre, et de les soumettre par l'intermédiaire du centre d'échange d'ici à la seizième réunion de la Conférence des Parties.

Aussi, les dispositions du Cadre mondial pour la biodiversité prévoient plusieurs points, entre autres, la restauration des écosystèmes jusqu'à 20% et la conservation jusqu'à 30% de la superficie des terres et des mers au niveau mondial d'ici 2030, le renforcement des capacités, le transfert de technologies, la problématique sur l'Information sur les Séquençages Numériques des ressources génétiques, ainsi que la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du cadre.

Il a été aussi demandé aux Parties qui ne sont pas en mesure de présenter leurs stratégies et plans d'action nationaux révisés pour la diversité biologique avant la seizième réunion de la Conférence des Parties, de communiquer des objectifs nationaux reflétant, le cas échéant, tous les buts et objectifs du Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la diversité biologique, y compris ceux qui ont trait à tous les moyens de mise en œuvre, conformément au modèle de présentation des rapports figurant à l'annexe I, en tant que communication autonome avant la COP 16. Les parties doivent aussi utiliser les indicateurs principaux, les indicateurs des composantes et les indicateurs complémentaires, ainsi que d'autres indicateurs nationaux dans les processus de planification nationaux pertinents, y compris les stratégies et plans d'action nationaux en faveur de la diversité biologique, en fonction de leur situation nationale.

C'est à cet égard que le Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale réuni pour sa trente-cinquième réunion (GTBAC-35), du 24 au 28 avril 2023 à N'Djamena, République du Tchad a recommandé l'élaboration d'un guide sous-régional de mise en œuvre du Cadre mondial de

la biodiversité Kunming-Montréal et d'autres décisions pertinentes de la COP15 CDB. Ce document facilitera et pourra orienter la révision effective des SPANB par les pays membres.

Les présents TDR définissent les objectifs, les résultats attendus, les étapes nécessaires, les échéances et les modalités de recrutement d'un consultant sous-régional chargé de l'élaboration dudit guide.

## **2. Objectifs**

L'objectif de la prestation est l'élaboration d'un Guide sous-régional de mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal et d'autres décisions pertinentes de la COP15 CDB.

## **3. Objectifs spécifiques :**

Plus spécifiquement il s'agira de :

- proposer un approche méthodologique pour la sous-région pour conduire la mise en œuvre du cadre mondial de la biodiversité et les décisions pertinentes de la COP15 ;
- identifier les étapes et démarches à suivre pour la révision des SPANB par les pays membres de la COMIFAC ;
- identifier les stratégies réalisables pour intégrer les valeurs de la biodiversité dans les cadres existants et les priorités nationales, et encourager l'adhésion aux décisions politiques ;
- définir comment intégrer les priorités du plan de convergence de la COMIFAC dans le processus de révision des SPANB.

## **4. Résultat attendu**

- Un guide sous-régional de mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité Kunming-Montréal et d'autres décisions pertinentes de la CoP15 CDB
- Un rapport général de l'étude

## **5. Profil des Consultants**

Le Consultant doit être un spécialiste en Biodiversité avec une bonne connaissance de la CDB. Il devra disposer de :

- un diplôme universitaire (au moins BAC + 5) en sciences forestières, environnement, droit de l'environnement, ethnobotanique, génie génétique, Biochimie, anthropologie/sociologie, marketing ou autres domaines jugés équivalents ;
- Avoir une expérience professionnelle avérée d'au moins 10 ans dans la planification stratégique, dont au moins 3 ans sur l'élaboration ou l'évaluation de politique et stratégies, avec une expérience des approches régionales et des processus multi-acteurs ;
- une grande capacité d'analyse des problèmes, synthèse, et orientation stratégique;
- une grande capacité de rédaction ;
- une excellente maîtrise de langue française ou de la langue anglaise ;
- la maîtrise de l'une des autres langues de travail des pays de l'espace COMIFAC (Espagnol, Anglais, Portugais) serait un atout.

**NB : Les candidatures féminines sont encouragées.**

## **6. Conditions de Soumission**

Le consultant sera tenu de soumettre une offre technique et une offre financière à examiner et à valider par la COMIFAC et la GIZ.

### **Soumission technique**

- Observations sur les termes de référence ;

La méthodologie proposée devrait être accompagnée d'outils spécifiques ou appropriés pour la collecte, le traitement et l'analyse de données permettant d'aboutir à des conclusions scientifiques, sociales et économiques valables.

- Détails des activités : Un calendrier et des délais pour la réalisation des différentes activités ;
- CV + photocopie de la carte d'identité nationale ;
- Confirmation que le consultant est libre de tout engagement pendant la période de la mission et de deux références pertinentes dans le domaine de compétence ;
- Une liste de missions similaires effectuées avec références du consultant.

### **Offre financière**

- La lettre de soumission signée et datée devrait indiquer le montant de l'offre ;
- La liste des prix unitaires avec les coûts détaillés.

## **7. DÉPÔT DES DOSSIERS**

Les plis contenant les dossiers complets (1 original et 3 copies) de l'AMI seront à l'intérieur d'une enveloppe sous **pli fermé** portant l'adresse suivante :

**« APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LA SÉLECTION D'UN  
CONSULTANT EN VUE DE L'ÉLABORATION UN GUIDE SOUS REGIONAL  
POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CADRE MONDIAL DE LA BIODIVERSITÉ  
KUNMING-MONTRÉAL ET D'AUTRES DÉCISIONS PERTINENTES DE LA COP15  
CDB »**

Les offres financières et techniques, rédigées en français ou en anglais, seront placées dans deux enveloppes distinctes portant la mention "offre technique" et "offre financière". Ces deux enveloppes doivent être réunies dans une seule enveloppe portant, à l'exclusion de tout autre signe distinctif, l'adresse de l'adjudicataire de la soumission avec les indications suivantes « Ouvert uniquement en session »

## **8. Délai de dépôt**

Les dossiers complets sont attendus **au plus tard le 18 Août 2023 à 15h 30 précises**, délai de rigueur.

## **9. Lieu de dépôt des dossiers**

Secrétariat Exécutive de la COMIFAC– Sis Quartier Golf

BP: 20818 Yaoundé Cameroun

Tél: +237 222 21 35 12/677 42 42 94

Fax: +237 222 21 35 12

Courriel: comifac@comifac.org/ cnchoutpouen@comifac.org/wilson.njing@giz.de

**N.B. :** les dossiers électroniques seront acceptés pour les soumissionnaires hors de la ville de Yaoundé et venant des pays de l'espace COMIFAC.

*Les soumissionnaires retenus après la phase de présélection seront informés par email/téléphone. La COMIFAC se réserve le droit de ne pas donner suite à cet appel à propositions sans préjudice.*

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'expert Biodiversité de la GIZ-COMIFAC a cet adresse : [wilson.njing@giz.de](mailto:wilson.njing@giz.de).